



# Conseil d'administration

343<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2021

Section de l'élaboration des politiques

**POL**

## Procès-verbaux de la Section de l'élaboration des politiques

### Table des matières

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| Segment de l'emploi et de la protection sociale.....  | 3           |
| 1. Point sur les ressources, programmes et activités de l'OIT en matière<br>de sécurité et de santé au travail (GB.343/POL/1(Rev.1))..... | 3           |
| Décision.....   | 9           |
| Segment du dialogue social.....   | 9           |
| 2. Réunions sectorielles tenues en 2021 et propositions concernant<br>les activités sectorielles en 2022-23 (GB.343/POL/2(Rev.2)).....    | 9           |
| Décision.....   | 9           |
| Résumé des commentaires reçus par écrit pendant la période d'examen<br>de cette question par correspondance .....                         | 10          |
| Segment de la coopération pour le développement .....   | 11          |
| 3. Programme renforcé de coopération pour le développement<br>en faveur des territoires arabes occupés (GB.343/POL/3) .....               | 11          |
| Décision.....   | 16          |

## Segment de l'emploi et de la protection sociale

### 1. Point sur les ressources, programmes et activités de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail (GB.343/POL/1(Rev.1))

1. **Le porte-parole du groupe des travailleurs** estime que l'accent devrait être mis sur les mesures urgentes prises par le BIT face à la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions sur le monde du travail, ainsi que sur le rôle unique joué par l'Organisation dans le système de gouvernance mondiale sur le plan de la sécurité et de la santé au travail (SST). Il est clair que les fonds alloués à la sécurité et à la santé au travail sont insuffisants, malgré d'importants apports de ressources extrabudgétaires. Par ailleurs, la part de la SST dans le budget a diminué au cours des dernières années. Le Directeur général devrait donc veiller à affecter les fonds nécessaires aux programmes et aux activités de sécurité et de santé au travail, en assurant un bon équilibre entre ressources budgétaires et extrabudgétaires, notamment pour la préparation des futurs programmes de travail et propositions de budget, en particulier du fait de l'émergence de nouvelles formes de travail et de formes de travail de plus en plus précaires, ainsi que des effets du changement climatique. Le BIT a également besoin de ressources supplémentaires pour appuyer l'application de plus de 40 normes internationales du travail et participer à des discussions organisées avec d'autres forums internationaux, afin d'aider à répondre aux nouveaux défis qui se posent. L'OIT et ses parties prenantes doivent développer leurs compétences spécialisées en matière de sécurité et de santé au travail. Le groupe des travailleurs adhère au projet de décision.
2. **Le porte-parole du groupe des employeurs** fait observer que la promotion d'une approche préventive et d'une culture de la sécurité devrait être un élément majeur systématiquement mis en avant dans la gestion de la sécurité et de la santé au travail. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mieux intégrer la culture de la prévention, comme l'a montré la crise du COVID-19. Le BIT devrait se concentrer davantage sur le renforcement des capacités des mandants afin d'améliorer les connaissances et les services en matière de SST. Il faudrait aussi qu'il continue de répondre aux besoins des mandants en actualisant ses orientations techniques à leur intention. En matière de renforcement des capacités, les micro et petites entreprises, pour lesquelles la sécurité et la santé au travail restent une gageure, ont besoin de mesures spécifiques à différentes étapes clés de leur activité, lorsqu'elles sont le plus réceptives aux questions de sécurité et de santé au travail, mesures auxquelles devraient être associés les intermédiaires avec lesquels elles ont affaire. Il est plus important que jamais d'intensifier les efforts de sensibilisation, d'appui à la transition du travail informel au travail formel, et de renforcement des capacités des organisations qui travaillent avec les acteurs de l'économie formelle. Le BIT devrait accroître les ressources qu'il alloue au bien-être et à la santé mentale, afin de susciter une dynamique et de fournir des orientations pratiques à cet égard, en particulier aux employeurs. Concernant la gestion des connaissances, la validation des informations et des recherches sur la sécurité et la santé au travail est capitale pour garantir leur crédibilité. La participation du Bureau à ces recherches devrait tenir compte de la manière dont certaines tendances pourraient permettre de réduire les risques, d'accroître l'efficacité de l'inspection du travail et d'alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises. Il est important de veiller à ce que la transition soit bien encadrée et bien gérée, et que les parties prenantes bénéficient d'un soutien approprié tout au long du processus.

3. Pour ce qui est de la participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales en tant que facteur déterminant de l'amélioration des résultats en matière de sécurité et de santé au travail, il est important de rappeler que les chaînes d'approvisionnement et les chaînes de sous-traitance constituent des points d'entrée pour renforcer la situation au niveau national et susciter ainsi des retombées positives sur les systèmes de sécurité et de santé au travail. L'adoption d'une approche axée sur le marché avec des mécanismes, des outils et des projets élaborés «par les entreprises pour les entreprises» permettrait d'obtenir des résultats tangibles. En ce qui concerne les instruments relatifs à la sécurité et la santé au travail, l'orateur souligne une nouvelle fois que le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (MEN) et le Conseil d'administration sont deux organes distincts et indépendants. Pour ce qui est de la coopération de l'OIT avec d'autres organisations internationales, le Bureau devrait approfondir sa relation avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), mais maintenir sa décision de mettre fin aux contacts étroits qu'il entretenait avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il est important d'évaluer régulièrement les résultats et l'incidence des activités et programmes de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail. Il conviendrait de prendre des mesures supplémentaires en se fondant sur les enseignements tirés de ces activités et de mener une vraie réflexion sur les succès et les échecs passés pour élaborer les programmes et activités futurs. Le document examiné devrait fournir davantage d'informations sur ce qu'ont révélé les récentes évaluations des activités de SST. Toutes les parties prenantes doivent avoir un comportement exemplaire pour optimiser les efforts et assurer la crédibilité de l'approche de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail. Les nombreux exemples de mauvaise gestion constatés pendant la crise du COVID-19 ont montré que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour passer de la parole aux actes.
4. **S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique**, un représentant du gouvernement de l'Ouganda fait observer que le document ne fait nulle part référence à la révision de l'ordre des priorités qui s'est avérée nécessaire pour répondre à l'augmentation de la charge de travail en matière de SST découlant de la pandémie de COVID-19. Le nombre actuel de spécialistes de la sécurité et de la santé au travail est insuffisant pour permettre au Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (LABADMIN/OSH) de s'acquitter effectivement de son mandat. Il convient de rationaliser le déploiement de ces spécialistes afin que la majorité d'entre eux soient basés sur le terrain, là où se trouve le vrai travail, et non au siège. L'Afrique ne compte que trois spécialistes, ce qui signifie que les compétences nécessaires font cruellement défaut à de nombreux mandants. Le groupe de l'Afrique propose de modifier le projet de décision en y ajoutant le libellé suivant:
- Le Directeur général donne des informations actualisées à la 346<sup>e</sup> session du Conseil d'administration sur les mesures prises pour:
- i) revoir le budget de LABADMIN/OSH afin de répondre aux défis qui se posent en matière de sécurité et de santé au travail (SST) du fait de la pandémie de COVID-19;
  - ii) recruter davantage de spécialistes de la SST, en particulier pour les bureaux extérieurs;
  - iii) rationaliser le déploiement des spécialistes de la SST afin que les mandants sur le terrain bénéficient mieux de leur expertise.
5. **S'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)**, un représentant du gouvernement du Chili demande au Bureau de fournir des informations supplémentaires sur le protocole d'accord signé avec l'OMS en vue d'élaborer une nouvelle méthode pour établir et mettre régulièrement à jour des

estimations conjointes du poids des maladies et accidents liés au travail, afin que les États Membres disposent d'estimations précises des risques dans le monde du travail. Le Bureau devrait également intensifier ses efforts en s'intéressant aux micro, petites et moyennes entreprises et à l'économie informelle, qui revêtent une importance particulière pour la région. L'orateur salue l'augmentation du nombre de spécialistes techniques de la sécurité et de la santé au travail dans toutes les régions. Il espère que les travaux du nouveau spécialiste technique pour les Amériques aideront à répondre aux besoins locaux d'un point de vue global et seront menés dans le cadre d'une approche adaptée aux réalités et aux spécificités de la région.

- 6. S'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC)**, une représentante du gouvernement de l'Australie salue l'engagement du Bureau en faveur de la sécurité et de la santé au travail et souligne l'importance des progrès à réaliser dans ce domaine si le BIT veut s'attaquer à la charge de morbidité et de mortalité liée au travail. Le GASPAC encourage le Bureau à poursuivre ses travaux visant à améliorer la sécurité et la santé au travail au niveau régional, à réduire le nombre de décès liés au travail et l'incidence des maladies professionnelles, ainsi qu'à renforcer les capacités des mandants en ce qui concerne la prévention et la gestion des risques sur le lieu de travail, y compris les risques apparus récemment. La diffusion des connaissances et la coopération internationale seraient des moyens efficaces d'atteindre ces objectifs.
- 7.** Le GASPAC espère que les résultats positifs obtenus dans le cadre du programme de l'OIT 2018-19 vont continuer, de même que les efforts en matière de SST actuellement engagés au titre du produit 7.2 du programme et budget pour 2020-21. Les ressources allouées par l'OIT à la sécurité et à la santé au travail doivent être utilisées de manière durable en tenant compte des conséquences que pourraient avoir les décisions du Conseil d'administration sur les propositions visant à inclure la question des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Le GASPAC accueille avec satisfaction les projets de développement de la coopération du BIT dans le domaine de l'assistance technique et de la sécurité et de la santé au travail et appuie le projet de décision.
- 8. S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)**, une représentante du gouvernement des États-Unis d'Amérique demande au Bureau quelles ont été les répercussions de l'augmentation des ressources consacrées à l'élaboration d'orientations et d'outils techniques sur la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la fourniture d'une assistance directe aux pays en 2020 et 2021 sur les autres priorités et activités en matière de sécurité et de santé au travail. Le groupe des PIEM souhaite également savoir si un rattrapage sera nécessaire dans d'autres domaines, comment la fourniture de services a évolué avec la pandémie, et si de nouvelles méthodes ont été élaborées ou si des enseignements ont été tirés qui pourraient s'appliquer dans l'avenir. S'agissant du protocole d'accord signé avec l'OMS, il serait utile de savoir où en est la nouvelle méthodologie et si par «charge de morbidité et de mortalité liée au travail» on entend autre chose que les accidents du travail et les maladies professionnelles. En ce qui concerne les crédits budgétaires mentionnés dans le document, l'oratrice demande au Bureau de préciser combien de ressources ordinaires ont été spécifiquement consacrées à la SST. Il serait également intéressant de savoir comment ont évolué les financements extrabudgétaires de la SST ces dernières années, et si le Bureau a engagé des efforts de mobilisation de ressources particuliers dans ce domaine. L'oratrice apporte l'appui de son groupe au programme phare Sécurité + Santé pour tous ainsi qu'aux programmes clés de l'OIT visant à promouvoir la sécurité et la santé au travail, notamment dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier le Fonds Vision Zéro, le programme Better Work et le

programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables). Le groupe des PIEM soutient le projet de décision.

- 9. S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres**, une représentante du gouvernement de la Slovaquie précise que la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Islande et la Norvège s'associent à sa déclaration. Selon elle, il faudrait élever la sécurité et la santé au travail au rang de principe et droit fondamental au travail, en faisant participer tous les acteurs concernés aux activités menées dans ce domaine. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance des règles de sécurité et de santé au travail: certains travailleurs, en particulier les plus vulnérables, ont été davantage exposés à des risques sanitaires tels que maladies, substances dangereuses et conditions de travail précaires, et ont donc eu besoin d'une protection spéciale. L'oratrice remercie le Bureau pour les efforts déployés face à la pandémie et demande certaines précisions sur la réaffectation des ressources qui en a découlé.
- 10.** Elle se félicite que le BIT accorde une attention particulière aux déficits en matière de sécurité et de santé au travail qui sont fréquemment observés dans les micro et petites entreprises et dans l'économie informelle, et salue les efforts faits pour améliorer la sécurité et la santé au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Étant donné le rôle central des chaînes de valeur mondiales dans le commerce international, il est de plus en plus important de faire preuve de vigilance pour faire respecter les normes en matière de sécurité et de santé au travail, notamment en identifiant et en choisissant comme fournisseurs les entreprises qui ont une bonne réputation et qui sont connues pour leurs pratiques d'achat et de production responsables. La stratégie du Fonds Vision Zéro intitulée «Action collective pour des chaînes d'approvisionnement sûres et saines» fournit une bonne base pour une action plus soutenue auprès du secteur privé.
- 11.** L'oratrice approuve le calendrier ambitieux proposé dans le document en vue de l'élaboration de normes en matière de sécurité et de santé au travail. Elle souligne que le recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, du vêtement, du cuir et de la chaussure arrive à point nommé, et se félicite des propositions d'élaboration de normes sur les risques biologiques dans un avenir proche. Les efforts déployés par le Bureau pour accroître la disponibilité et la qualité des données, notamment en collaboration avec l'OMS, sont louables et devraient fournir des éléments susceptibles de favoriser l'élaboration de mesures relatives à la sécurité et à la santé au travail, ou leur amélioration. Au nom de l'UE et de ses États membres, la représentante du gouvernement de la Slovaquie soutient le texte initial du projet de décision.
- 12. S'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)**, un représentant du gouvernement de l'Indonésie salue les efforts constants du Bureau pour faire appliquer la Stratégie globale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail et renforcer les capacités de prévention et de maîtrise des risques des mandants. Il salue les activités de promotion de la sécurité et de la santé au travail qui constituent à ses yeux un pilier des stratégies et cadres de développement nationaux, notamment dans le contexte du programme phare Sécurité + Santé pour tous et du Fonds Vision Zéro. La pandémie de COVID-19 a montré à quel point il était important de mener des actions de sensibilisation et de communication dans le domaine de la sécurité et la santé au travail; il est donc plus important que jamais que le Bureau encourage une approche préventive et renforce ses partenariats avec les grands acteurs mondiaux et régionaux. À cette fin, les gouvernements de l'ASEAN ont élaboré un plan de travail pour renforcer

et promouvoir les normes et les capacités en matière de sécurité et de santé au travail dans la région.

13. L'orateur note avec satisfaction que la question de la sécurité et la santé au travail figure toujours dans le programme et budget de l'OIT. Il encourage le Bureau à intensifier l'assistance qu'il fournit à tous les mandants, en fonction de leurs besoins, et espère que les nouveaux postes de spécialistes techniques créés dans ce domaine au siège de l'OIT et dans les bureaux régionaux amélioreront les services fournis aux mandants de l'OIT. L'ASEAN appuie le projet de décision.
14. **Un représentant du gouvernement du Bangladesh** félicite le Bureau des efforts qu'il a faits pour aider les États Membres pendant la pandémie de COVID-19. Il note avec satisfaction que le Bureau est parvenu à dépasser les cibles fixées pour la période biennale 2018-19 en matière de sécurité et de santé au travail, mais se dit gravement préoccupé par la baisse régulière des crédits budgétaires alloués à la SST au cours des cinq dernières années, qui risque de compromettre la poursuite des succès enregistrés. Il décrit les mesures prises par son gouvernement pour promouvoir la sécurité et la santé au travail et souligne en particulier que celui-ci a collaboré avec le Bureau à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les maladies professionnelles. Il invite instamment le Bureau à élargir la couverture du programme phare Sécurité + Santé pour tous et à faire appliquer les recueils de directives pratiques en matière de sécurité et de santé au travail, en tenant compte des situations nationales.
15. **Un représentant du gouvernement des États-Unis** félicite le Bureau pour les mesures rapides et efficaces qu'il a prises afin de répondre aux besoins des mandants pendant la pandémie de COVID-19 et demande quelles répercussions cette expérience pourrait avoir sur les travaux de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail. Il accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau pour promouvoir ses objectifs de SST en collaboration avec les partenaires de développement. Face aux défis que posent les évolutions du monde du travail, de l'environnement et de la société dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs, l'OIT devrait jouer un rôle de premier plan et le Bureau devrait continuer d'améliorer ses connaissances techniques et ses activités pour pouvoir aider les mandants à renforcer encore leurs capacités au niveau national.
16. **Le porte-parole du groupe des travailleurs** lance un appel en faveur de l'allocation de ressources supplémentaires du budget ordinaire dans quatre domaines: la ratification et la mise en œuvre des conventions, en particulier celles qui portent sur les secteurs les plus dangereux; la protection des travailleurs et de l'environnement contre les risques chimiques; les agents et risques biologiques, et l'ergonomie; enfin, les risques psychologiques, notamment les questions relatives à la santé mentale au travail.
17. **Le porte-parole du groupe des employeurs** soutient le projet de décision. Puisque de nombreuses questions soulevées par les mandants sont liées entre elles, de nouvelles discussions seront nécessaires pour élaborer une approche globale et consolidée de la sécurité et de la santé au travail. L'appel à l'augmentation des ressources humaines, techniques et financières devra également être examiné plus en détail par le Conseil d'administration.
18. **Une représentante du Directeur général** (Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P)) prend note des observations formulées par les mandants sur la nécessité d'accroître les ressources humaines et financières consacrées à la sécurité et à la santé au travail.
19. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la sécurité et la santé au travail dans tous les États Membres et le Bureau y a réagi rapidement en réorientant son attention

sur les besoins urgents des mandants. Les travaux menés sur des sujets tels que les maladies non transmissibles et les risques propres à certains secteurs se sont poursuivis, mais il a fallu réaffecter les ressources financières allouées à certains programmes de sécurité et de santé au travail pour répondre aux demandes de soutien immédiat liées à la crise sanitaire. Les approches et les orientations en vigueur dans le cadre du système de sécurité et de santé au travail ont été appliquées à la gestion de la pandémie; des outils tels que des manuels et des protocoles ont été élaborés, adaptés et diffusés; et les approches didactiques participatives ont été adaptées pour répondre aux nouveaux risques apparus pour la santé mentale dans le contexte de la pandémie. La situation a montré qu'il était important de maintenir une certaine souplesse pour pouvoir répondre aux besoins urgents et a mis en évidence la nécessité d'investir dans la prévention pour favoriser la préparation des systèmes de gestion et de sécurité et de santé au travail. Malgré les difficultés qu'elle a entraînées, la crise a aussi été une occasion unique de renforcer les institutions et les politiques nationales dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, de développer de nouveaux modes de prestation de services grâce aux technologies numériques utilisées pour la formation et la collecte de données, et d'attirer des fonds supplémentaires vers certains projets à la faveur des mesures d'urgence déployées face au COVID-19.

- 20.** Avec la pandémie, l'OIT est devenue la première organisation internationale spécialisée dans la sécurité et la santé au travail. La crise a mis en lumière les écarts entre pays et entre régions, et elle a confirmé que de nombreux pays avaient besoin de renforcer leur système national de sécurité et de santé au travail pour faire face au COVID-19 et à d'autres problèmes. Il est indispensable de renforcer l'expertise technique au siège et sur le terrain pour pouvoir répondre aux appels des mandants en faveur de l'élaboration de normes et de directives sur les risques chimiques, biologiques, ergonomiques et mécaniques. Des connaissances sectorielles sont également nécessaires en matière de SST, et une approche pluridisciplinaire s'impose pour permettre à l'OIT de traiter les multiples aspects du sujet. L'élargissement du portefeuille de la coopération pour le développement dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail demanderait aussi des ressources humaines qualifiées pour travailler sur ces projets. L'OIT devrait accroître sa visibilité en participant à des plateformes et à des groupes de travail interinstitutionnels et multipartites. Pour ce faire, elle doit jouer un rôle de chef de file et dialoguer activement avec ses partenaires, en s'appuyant sur un personnel motivé, qualifié et compétent.
- 21.** Le Bureau est attaché à l'approfondissement de sa collaboration avec l'OMS. Les estimations conjointes de la charge de morbidité et mortalité liée au travail ont été validées scientifiquement en tant que moyen de vérifier s'il existe un lien entre l'exposition à un facteur de risque professionnel et des conséquences sur la santé, par exemple l'exposition professionnelle au benzène et l'apparition d'une leucémie. Les calculs permettent également de ventiler les estimations par pays, sexe et âge. La première estimation conjointe, publiée en septembre 2021, examinait 41 types de risques professionnels et leurs conséquences sanitaires, et le Bureau s'emploie actuellement en collaboration avec l'OMS et un réseau mondial de scientifiques à identifier d'autres facteurs de risques, en plus de ceux déjà répertoriés, afin de fournir un tableau de l'ensemble des décès liés au travail. Près de 1,9 million de personnes sont mortes en 2016 du fait d'une exposition à 19 facteurs de risques professionnels, soit une perte de 90 millions d'années de vie en bonne santé.
- 22.** Au cours de la période biennale 2020-21, près de 68 pour cent des ressources du budget ordinaire non afférentes au personnel allouées à LABADMIN/OSH ont été affectés aux activités de sécurité et de santé au travail, tandis que 24 pour cent sont allés aux activités

d'inspection du travail et de contrôle de l'application des normes, et 8 pour cent aux fonctions d'appui. Cependant, les activités d'inspection du travail consistent pour une large part à aider les services d'inspection du travail à renforcer leurs capacités en matière de SST. Le Bureau reconnaît qu'il doit accroître les ressources allouées à la sécurité et à la santé au travail, y compris sur le terrain, et faire preuve de davantage de souplesse et d'efficacité dans leur utilisation.

- 23. S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique**, un représentant du gouvernement du Maroc fait savoir que son groupe a rencontré des difficultés techniques lorsqu'il a voulu soumettre son amendement au projet de décision. Par conséquent, il retire cet amendement et appuie le libellé initial du projet de décision.

## Décision

- 24. Le Conseil d'administration prend note du rapport communiqué par le Bureau et prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations lors de la mise en œuvre du programme et budget pour 2022-23 et de la préparation des futures propositions de programme et de budget.**

(GB.343/POL/1(Rev.1), paragraphe 24)

## Segment du dialogue social

### 2. Réunions sectorielles tenues en 2021 et propositions concernant les activités sectorielles en 2022-23 (GB.343/POL/2(Rev.2))

- 25.** En prévision de l'adoption d'une décision par correspondance, le Bureau a tenu une séance d'information à l'intention des membres du Conseil d'administration sur cette question le 19 octobre 2021.
- 26.** Le groupe de sélection est convenu de soumettre cette question pour décision par correspondance. La décision a été approuvée par consensus et annoncée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

## Décision

- 27. Le Conseil d'administration:**

- a) approuve les rapports des réunions mentionnées dans la partie I du document GB.343/POL/2(Rev.2) et autorise le Directeur général à publier les rapports finals de ces réunions;**
- b) prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations quant à l'action à venir de l'OIT formulées à l'issue des réunions mentionnées dans la partie I du document GB.343/POL/2(Rev.2);**
- c) autorise le Directeur général à communiquer aux Membres de l'OIT, conformément au principe directeur B2.2.4 de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), le montant mensuel minimum révisé du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés;**
- d) approuve la convocation, au cours du premier semestre 2022, d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime;**



- e) **approuve les propositions figurant dans les annexes I et II du document GB.343/POL/2(Rev.2) concernant les dates, le titre officiel et la composition des réunions sectorielles mondiales prévues en 2022.**

(GB.343/POL/2(Rev.2), paragraphe 23)

### Résumé des commentaires reçus par écrit pendant la période d'examen de cette question par correspondance <sup>1</sup>

- 28. Le groupe des travailleurs** souligne la nécessité de mettre en place des politiques industrielles qui tiennent compte de l'urgence environnementale. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale doit se refléter dans toutes les recommandations et notes d'orientation sectorielles, et le Bureau devrait donc redoubler d'efforts pour la mettre en avant et l'intégrer aux politiques sectorielles. Le Bureau a un rôle important à jouer dans la concrétisation des transformations majeures qui doivent s'opérer dans le secteur automobile, et ce changement devra inmanquablement passer par une transition de grande ampleur et juste. Les ateliers et les plateformes de dialogue convenus lors de la réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile doivent donc se concrétiser le plus rapidement possible.
- 29.** Le Bureau devrait veiller tout particulièrement à garantir des conditions de travail satisfaisantes aux enseignants suite à la détérioration de ces conditions par différents facteurs tels que la pandémie de COVID-19 et les conflits armés. Le groupe des travailleurs se félicite de l'accord auquel est parvenu la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, ainsi que de l'invitation à convoquer d'autres réunions de cette sous-commission. La réunion technique à venir sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme devrait se concentrer sur le travail décent et la sécurité et la santé au travail dans ce secteur, qui a fourni des infrastructures essentielles pendant la pandémie et a vu des millions de ses travailleurs licenciés.
- 30. Le groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)** appuie le projet de décision et approuve les réunions proposées. Il accueille avec satisfaction l'invitation à réunir la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, ainsi que la mise à jour des notes sectorielles, qui contribueront à une reprise centrée sur l'humain pour sortir de la pandémie de COVID-19. Le groupe des PIEM soutient l'approche du travail sectoriel préconisée par l'OIT, qui promeut le travail décent et s'intéresse à l'égalité entre hommes et femmes, la non-discrimination et la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Il accueille avec satisfaction les conclusions de la réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile et celles de la réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent. Il soutient le Bureau dans sa volonté de renforcer les partenariats stratégiques et le félicite d'avoir préparé un programme des réunions sectorielles pour 2022-23 bien équilibré quant aux secteurs et sujets couverts.
- 31. L'Union européenne (UE) et ses États membres** souscrivent à la déclaration du groupe des PIEM. Les changements imposés par la pandémie de COVID-19 rendent particulièrement pertinent l'examen des réunions sectorielles. L'UE et ses États membres

---

<sup>1</sup> On trouvera le texte intégral de tous les commentaires dans leur langue originale sur [la page du site Web du Conseil d'administration](#), avec le texte de la décision.

se félicitent notamment de l'accent mis sur le principe d'une transition juste, les chaînes d'approvisionnement et les objectifs de développement durable. L'importance du dialogue social est bien ressortie dans le contexte des actions face à la pandémie. L'UE et ses États membres se félicitent de l'accent qui sera mis sur la sécurité et la santé au travail lors de la réunion technique sur le COVID-19 et le relèvement durable du secteur du tourisme, et estiment que cette réunion devrait aussi aborder la question de la reconversion et du perfectionnement des compétences comme moyens de préparer le relèvement du secteur et de renforcer sa résilience.

- 32.** L'UE et ses États membres se félicitent des conclusions de la réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, de celles de la réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile, et de celles de la réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent. Ils accueillent avec satisfaction la réunion à venir sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique, approuvent le calendrier des réunions sectorielles pour 2022 et demandent au Bureau d'axer les activités sectorielles de l'OIT sur la transition vers l'économie formelle et de prévoir une réunion tripartite d'experts chargée d'examiner les moyens de garantir des conditions de travail décentes dans l'économie des plateformes numériques. Ils saluent l'engagement continu du Bureau à renforcer les partenariats stratégiques afin de promouvoir la cohérence des politiques et de mobiliser des ressources à l'appui de la promotion du travail décent pour tous. L'UE et ses États membres souscrivent au projet de décision et approuvent les réunions proposées.

## Segment de la coopération pour le développement

### 3. Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés (GB.343/POL/3)

- 33.** **La porte-parole du groupe des employeurs** salue le rapport bien structuré et constate l'impact de la pandémie de COVID-19 sur une économie et un marché du travail déjà en difficulté. La situation a particulièrement touché les petites et moyennes entreprises, les femmes et les jeunes, comme le confirment les résultats de l'évaluation rapide des dommages et des besoins à Gaza en 2021. L'oratrice note que, malgré le conflit en cours, il y a des signes de progrès, comme mentionné dans la partie III du rapport.
- 34.** Il est regrettable que la question du soutien aux petites et moyennes entreprises, notamment dans le cadre de la reprise post-COVID, soit à nouveau absente du rapport. L'oratrice demande une fois encore comment l'OIT peut contribuer à assurer la continuité des activités, au-delà du fonds destiné à maintenir les revenus, et fournir des orientations sur la mise en place d'un cadre propice aux entreprises et à leur croissance. Elle recommande vivement à l'OIT d'étendre aux employeurs le soutien qu'elle a apporté à la Fédération générale des syndicats de Palestine. Le dialogue social et le bon fonctionnement des relations professionnelles devraient être soutenus par les actions des partenaires sociaux et par les ressources que l'OIT leur alloue. L'oratrice prie instamment l'OIT de fournir davantage de formations aux employeurs, notamment par l'intermédiaire du Centre international de formation de l'OIT, sur le perfectionnement des compétences, la numérisation, et la mobilisation des compétences entrepreneuriales et des compétences de base. Le groupe des employeurs se félicite du soutien destiné aux entreprises touchées par les récents affrontements et estime que les interventions devraient se concentrer sur l'emploi, y compris le développement des

compétences, l'employabilité, les programmes actifs du marché du travail et la protection sociale, plutôt que sur les processus consultatifs. L'oratrice demande que des informations sur les progrès et les reculs constatés soient données dans le prochain rapport. Le groupe des employeurs soutient le projet de décision.

- 35. S'exprimant au nom du groupe des employeurs des États arabes**, un membre employeur des Émirats arabes unis prend note des progrès accomplis dans le cadre du programme de coopération pour le développement, mais regrette que, du fait des défis majeurs auxquels font face les travailleurs palestiniens, le taux de chômage global dans le territoire palestinien occupé ait augmenté pour atteindre 31 pour cent et que le chômage des jeunes, des diplômés des universités et des femmes ait franchi la barre des 55 pour cent. Il exhorte Israël à assumer la responsabilité des droits des Palestiniens et appelle les organisations internationales, en particulier l'OIT et les organismes de défense des droits de l'homme qui se préoccupent de la situation des travailleurs, d'intervenir afin de recouvrer les arriérés de cotisations de sécurité sociale palestiniens détenus par l'autorité occupante depuis 1970. L'Annexe au rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés devrait être ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail en tant que point appelant une discussion et elle devrait comprendre des recommandations sur les programmes et les interventions visant à améliorer la situation des Palestiniens. L'orateur demande au Bureau de soutenir une réunion internationale des donateurs, dans le but de fournir un appui financier pour garantir la sécurité sociale et l'emploi, et de continuer à travailler avec les acteurs et donateurs internationaux en vue de mobiliser le soutien financier nécessaire pour répondre aux besoins de développement des Palestiniens et s'attaquer à la reprise post-COVID, en coordination avec l'Organisation arabe du travail. Le Directeur général devrait donner des informations sur les activités du Bureau à cet égard dans son rapport au Conseil d'administration. L'orateur félicite l'Autorité palestinienne pour les mesures prises en vue d'engager une réforme du travail, de lancer la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi 2021-2025 et d'augmenter le salaire minimum.
- 36. La porte-parole du groupe des travailleurs** exprime la solidarité de son groupe avec le peuple palestinien dans sa lutte pour mettre fin à l'occupation. Le soutien continu de l'OIT est essentiel dans la région, compte tenu des multiples défis politiques et sociaux auxquels les travailleurs font face. L'économie et le marché du travail palestiniens ont été sérieusement mis à mal par la longue période d'occupation, en particulier à Gaza, qui a été aggravée par la pandémie de COVID-19 et les niveaux croissants de violence. Le groupe des travailleurs encourage les partenaires sociaux à entreprendre des efforts importants pour protéger le dialogue social, et note que le ministre palestinien du Travail et les partenaires sociaux continuent de travailler ensemble pour répondre efficacement aux défis immédiats et à long terme. L'oratrice salue la décision consensuelle des mandants tripartites d'augmenter le salaire minimum et de reprendre le dialogue social concernant la nouvelle réforme de la législation du travail et de la sécurité sociale.
- 37.** Elle note que le programme de coopération pour le développement en cours a mobilisé des ressources supplémentaires, parallèlement aux crédits alloués au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire pour la réponse au COVID-19. Cependant, un système de sécurité sociale universel est un élément essentiel de la justice sociale, et cela devrait être une priorité pour l'Autorité palestinienne. Le groupe des travailleurs soutient la collaboration de l'OIT avec le ministre du Travail et les partenaires sociaux, qui a conduit au lancement de la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi 2021-2025, et avec l'Organisation arabe du travail, qui facilitera la préparation de la réunion des donateurs en mars 2022. Il se félicite de l'augmentation du salaire minimum,

dont il espère qu'elle sera mise en œuvre comme prévu, et du travail entrepris sur les coopératives. Il se félicite également du fait que le soutien apporté à la Fédération générale des syndicats de Palestine ait permis de lancer une coalition regroupant des membres de la société civile et des syndicats sectoriels, qui vise à donner la parole aux femmes, en particulier dans le processus de réforme de la législation du travail.

- 38.** L'oratrice réaffirme l'importance de l'action que l'OIT mène dans le territoire palestinien occupé pour améliorer la situation sociale et économique des travailleurs palestiniens, notamment des femmes et des jeunes. Les travailleurs soutiennent résolument l'assistance que le Bureau fournit à l'Autorité palestinienne et aux partenaires sociaux dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires pour faire face à la hausse exponentielle du chômage et parvenir à une reprise centrée sur l'humain. Le groupe des travailleurs appelle le gouvernement d'Israël à garantir les droits fondamentaux des travailleurs palestiniens.
- 39. S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique**, une représentante du gouvernement de la Namibie prend note des progrès réalisés dans le cadre du programme de coopération pour le développement et des ressources supplémentaires qui lui ont été allouées, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Le groupe de l'Afrique espère que la Stratégie nationale palestinienne pour l'emploi 2021-2025 permettra de remédier à l'aggravation de la situation du chômage. L'oratrice souligne l'importance du dialogue social et du tripartisme dans la réalisation de l'Agenda du travail décent dans la région, et prend note de l'augmentation du salaire minimum dont sont convenus les partenaires tripartites. Le groupe de l'Afrique demande instamment au Bureau de redoubler d'efforts pour améliorer les possibilités d'emploi des Palestiniens qui ont perdu leur emploi et leur revenu ou dont l'éducation et la formation ont été interrompues. En outre, il exhorte le Bureau à continuer de renforcer la gouvernance du travail et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail en garantissant la liberté syndicale, en consolidant la négociation collective et en améliorant les mécanismes de dialogue social. L'oratrice appelle le Conseil d'administration à approuver la mobilisation des ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi et à l'extension de la protection sociale à tous. Le groupe de l'Afrique appuie le projet de décision.
- 40. Une représentante du gouvernement de l'Indonésie** salue les efforts déployés par l'OIT pour mettre en œuvre le deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022), mobiliser des ressources et établir des partenariats pertinents. L'OIT devrait continuer à aider l'Autorité palestinienne à faire progresser les principes du travail décent par le biais du dialogue social tripartite. L'oratrice soutient les efforts en cours pour renforcer la capacité du ministère palestinien du Travail à traiter les problèmes qui se posent en matière d'emploi et sur le marché du travail et à promouvoir la cohérence des politiques. En plus d'encourager des améliorations dans la gouvernance du travail et le dialogue social, l'OIT devrait travailler avec les parties prenantes concernées pour protéger les droits des travailleurs palestiniens en Israël et dans le territoire palestinien occupé. En outre, elle devrait étendre ses activités de coopération pour le développement en faveur des travailleurs palestiniens à des initiatives sur mesure en matière de développement des compétences, d'employabilité et de protection sociale, ciblant ceux qui en ont le plus besoin. L'Indonésie soutient le projet de décision.
- 41. Une représentante du gouvernement du Pakistan** déclare partager les préoccupations du Bureau concernant l'aggravation de la situation socio-économique dans les territoires arabes occupés. Les réalisations et les efforts accomplis en matière

d'emploi et de protection sociale sont les bienvenus. Elle soutient l'appel du Bureau à mobiliser des ressources pour permettre à l'Autorité palestinienne et aux partenaires sociaux de lutter contre le chômage et d'assurer une reprise centrée sur l'humain, en particulier pour les femmes et les jeunes. Elle exprime sa solidarité avec les habitants et les travailleurs des territoires arabes occupés et réaffirme son soutien aux appels à mettre fin à l'occupation. Le Pakistan soutient le projet de décision.

- 42. Un représentant du gouvernement du Bangladesh** se félicite des mesures prises par le Bureau et des partenaires internationaux pour aider la population du territoire palestinien occupé pendant la pandémie de COVID-19 et note que la situation à Gaza est intenable. Les efforts en faveur d'une augmentation du salaire minimum et de la reprise du dialogue social concernant la réforme de la législation du travail et de la sécurité sociale sont les bienvenus. La cause profonde de la souffrance des Palestiniens – l'occupation étrangère – doit être traitée pour que les initiatives sur les principes et droits fondamentaux au travail portent leurs fruits. L'orateur demande instamment au Bureau et à la communauté internationale de mobiliser un soutien en faveur d'une solution durable à la crise palestinienne et de fournir les ressources nécessaires pour profondément transformer la vie des Palestiniens. Il réaffirme le soutien indéfectible de son gouvernement au peuple palestinien et à sa lutte juste et légitime pour l'autodétermination. Le Bangladesh appuie le projet de décision.
- 43. Un représentant du gouvernement d'Israël**, autorisé à prendre la parole en application du paragraphe 1.8.3 du Règlement du Conseil d'administration, déclare que, malgré le thème commun qui est de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, le rapport du Bureau fait porter la responsabilité de la situation des travailleurs palestiniens sur Israël et décharge l'Autorité palestinienne de toute responsabilité, tout en omettant de mentionner d'autres éléments pertinents, tels que les divisions entre Palestiniens, le contrôle exercé par le Hamas sur le monde du travail, la discrimination à l'égard des femmes et les écarts de salaire entre hommes et femmes. Une discussion qui ne présente pas fidèlement la réalité sur le terrain ne profite à personne.
- 44.** Le gouvernement d'Israël continue de soutenir les programmes d'assistance technique et de développement de l'OIT, y compris dans le territoire palestinien. Il a toujours coopéré avec l'OIT et facilité ses activités dans le territoire, notamment dans le cadre de sa mission annuelle. Les travailleurs palestiniens sont importants pour les économies israélienne et palestinienne et il est dans l'intérêt de son gouvernement qu'ils bénéficient de meilleures possibilités d'emploi, de meilleures conditions de travail et de meilleurs moyens de subsistance. La discussion doit être pragmatique, pratique et constructive. L'orateur exhorte les États Membres à préserver la crédibilité et les normes professionnelles de l'Organisation tout en œuvrant à l'accomplissement de son mandat.
- 45. La Présidente** rappelle que, si le Règlement intérieur du Conseil d'administration ne donne pas aux représentants des mouvements de libération le droit de prendre la parole, en vertu de l'article 2.2.2, c'est au Président qu'il appartient d'accorder ce droit. Le Bureau du Conseil d'administration a examiné la question et, conformément à la pratique antérieure, a décidé d'autoriser le représentant de l'Autorité palestinienne à prendre la parole, étant entendu que cette intervention serait limitée à la question à l'examen, qui intéresse directement l'Autorité palestinienne.
- 46. Un représentant de l'Autorité palestinienne** exprime ses remerciements pour le soutien que le Bureau apporte aux travailleurs palestiniens, qui connaissent des conditions sociales et économiques très difficiles. Le marché du travail a été fragilisé par les restrictions à la circulation des personnes et des biens imposées par les autorités

israéliennes, l'appropriation de biens privés et de ressources naturelles, et d'autres pratiques répressives et discriminatoires qui ont conduit les travailleurs palestiniens à se tourner vers le marché du travail israélien pour assurer leur subsistance. Sur ce marché, les conditions de travail des Palestiniens sont difficiles, notamment en ce qui concerne les contrats de travail, et ils sont confrontés à des problèmes tels que la discrimination salariale, le non-respect des normes de sécurité et de santé au travail, et la nécessité de passer par des points de contrôle pour se rendre au travail. En outre, Israël a privé les travailleurs palestiniens de leurs droits en matière de sécurité sociale et ne leur a toujours pas versé les arriérés qui leur sont dus. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation.

47. Parmi les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour promouvoir le développement économique et réduire le chômage, l'orateur attire particulièrement l'attention sur l'adoption de la première Stratégie nationale pour l'emploi 2021-2025. Cette stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus tripartite et en coopération avec l'OIT. Elle réaffirme l'importance du dialogue social et promeut une coopération étroite avec les donateurs, tout en proposant des solutions structurelles à long terme aux défis et en répondant aux questions urgentes.
48. L'orateur exhorte le Bureau à poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources afin d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière de la stratégie nationale pour l'emploi et de répondre à d'autres besoins urgents dans le domaine du travail, en particulier pour les femmes et les jeunes. En outre, il appelle à un soutien continu aux efforts déployés par le ministre du Travail avec l'OIT et l'Organisation arabe du travail pour organiser une réunion des donateurs au début de 2022. Il se réjouit de pouvoir aborder un certain nombre de sujets prioritaires lors de cette réunion. L'Annexe au rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés devrait être examinée en plénière par la Conférence internationale du Travail. Il faudrait aider les travailleurs palestiniens à récupérer les arriérés qui leur sont dus par les occupants. L'orateur exprime l'espoir que, dans l'avenir, la Palestine pourra devenir membre de l'OIT.
49. **La représentante du Directeur général** (directrice régionale pour les États arabes), répondant aux questions posées, indique que le Bureau a travaillé avec la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture et les différentes chambres dirigeantes pour évaluer les besoins les plus pressants des entreprises opérant dans le territoire palestinien occupé. Les résultats seront utilisés pour élaborer un plan stratégique pour la fédération et les chambres dirigeantes et pour renforcer les capacités du personnel. L'environnement des entreprises dans le cadre d'un projet régional sur la productivité a été étudié afin de mettre en évidence les principaux défis, de proposer des solutions et de définir un programme d'activités fondé sur des données factuelles pour le territoire palestinien occupé. Le Bureau envisage de soutenir l'élaboration d'un guide à l'intention des investisseurs pour contribuer au renforcement des liens entre les entrepreneurs palestiniens de Jérusalem et les employeurs de Cisjordanie. La documentation est en cours d'achèvement en ce qui concerne un projet doté d'un financement d'environ 1 million de dollars des États-Unis provenant du Compte supplémentaire du budget ordinaire, afin de fournir un soutien technique et financier aux petites et moyennes entreprises de Gaza.
50. Le Bureau a prévu de soutenir la convocation de la réunion des donateurs qui sera tenue en 2022 afin de lever des fonds pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'emploi 2021-2025. Il soutiendra également la mise en œuvre de la stratégie. Des réunions bilatérales sont organisées avec les donateurs et les acteurs du développement

intéressés afin de recenser les domaines de partenariat potentiel. L'oratrice convient qu'un système de sécurité sociale efficace et universel devrait être mis en place. Un comité tripartite, qui bénéficie de l'appui technique du Bureau, a proposé une révision de la loi sur la sécurité sociale. Une évaluation actuarielle et une étude de faisabilité sur l'assurance chômage ont été réalisées et un examen est en cours sur la portée et l'application de la responsabilité de l'employeur en vertu de la législation du travail. Une campagne de sensibilisation accompagnera le dialogue sur l'affiliation à la sécurité sociale. En ce qui concerne le besoin d'une assistance sur mesure, l'oratrice confirme que la stratégie nationale pour l'emploi cible l'emploi des jeunes et des femmes en particulier.

- 51. La porte-parole du groupe des employeurs** se félicite du processus d'évaluation des besoins décrit par le Bureau. Les travaux sur la productivité et la transformation structurelle, ainsi que l'élaboration d'un guide à l'intention des investisseurs, sont les bienvenus; elle demande instamment que ces activités soient menées à bien rapidement et invite à anticiper les défis sur le terrain afin de stimuler la mise en œuvre des activités. Le projet visant à soutenir les petites et moyennes entreprises est également bienvenu. Un état d'avancement de toutes ces activités devrait être présenté dans les prochains rapports.
- 52. La porte-parole du groupe des travailleurs** déclare avoir pris note de la volonté de l'OIT de fournir une assistance technique pour rétablir le système de sécurité sociale nécessaire à la jouissance des droits économiques et sociaux des travailleurs. La reconnaissance de l'urgence de mobiliser des ressources pour que les autorités et les partenaires sociaux puissent mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'emploi 2021-2025 est bienvenue. Les travailleurs demandent que les droits des travailleurs palestiniens, ainsi que de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les enfants du territoire palestinien occupé, soient protégés, et appellent le gouvernement d'Israël à assumer ses responsabilités à cet égard.

## Décision

- 53. Le Conseil d'administration prend note des informations figurant dans le document GB.343/POL/3.**

(GB.343/POL/3, paragraphe 33)